

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce comité placé sous la présidence de mon ami, le ministre d'État de Calgary, est aussi fertile en idées que l'honorable représentant.

M. Horner: Le budget, en tout cas, ne semble pas fourmiller d'idées.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Qu'a donc le gouvernement à reprocher à l'agriculteur?

Des voix: Oh, oh!

LES EXEMPTIONS EN FAVEUR DES SOCIÉTÉS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS—LE CONTRÔLE DES COMPTES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, on dirait que je prends toujours la parole lorsqu'il y a de l'agitation. J'aimerais poser au ministre des Finances une question au sujet des concessions fiscales accordées aux sociétés, qu'il a annoncées hier soir et qui sont, a-t-il déclaré, destinées à favoriser la création d'emplois. Le ministre compte-t-il créer un genre d'organisme de contrôle chargé de surveiller la façon dont les sociétés emploieront le revenu de ces avantages fiscaux, c'est-à-dire si elles les utiliseront bien pour créer des emplois ou si elles se contenteront de les ajouter à leurs bénéfices courants? Va-t-il mettre au point un système quelconque pour contrôler cette situation très importante?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense que la confiance que j'ai accordée aux industries de fabrication sera justifiée, de manière à satisfaire tant le député que moi-même. Nous contrôlerons cela ensemble et je pense que nous en sommes capables.

M. Lewis: Compte tenu de la réponse que vient de donner le ministre, pourrait-il nous dire si les sociétés dont les bénéfices ont augmenté, parfois considérablement au cours du premier trimestre, comme la MacMillan Blødel, de 550 p. 100 et l'Imperial Oil de 35 p. 100...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député voudrait-il poser sa question? Il me semble que nous sommes en train d'anticiper sur le débat du budget et que de nombreux députés cherchent à poser des questions.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je le reconnais, la liste est plutôt longue. En conséquence, puis-je demander si le ministre va surveiller particulièrement les sociétés qui réalisent d'énormes bénéfices, étant donné que l'augmentation des bénéfices, pour de nombreuses sociétés, est accompagnée d'une réduction de la main-d'œuvre et, dans certains cas, de la fermeture d'usines, comme le prouve l'expérience passée...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous aurons bientôt terminé la période des questions. Je signale aux députés que des questions de deux ou trois minutes me paraissent un peu longues. C'est en toute déférence que je leur fais cette remarque. Le ministre pourrait peut-être s'efforcer de répondre brièvement.

L'hon. M. Turner: Ma foi, monsieur l'Orateur, le député pourra traiter de cela s'il y tient, dans sa réponse à l'exposé budgétaire. Je verrai sûrement à ce que des ministériels répliquent avec des faits.

M. Lewis: C'est précisément ce que nous voulons, des faits.

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES SOUMISSIONS DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de la déclaration du premier ministre à Edmonton il y a une dizaine de jours, selon laquelle on récupérerait le coût de la route qu'on se propose d'aménager dans l'Arctique au moyen d'impôts perçus des compagnies pétrolières établies dans la région, le ministre va-t-il revenir sur sa déclaration du 25 avril à la Chambre et nous dire que le gouvernement fera des appels d'offres et de demandes aux compagnies de pipelines, en vue de l'aménagement du pipe-line de la vallée du Mackenzie? La question me semble assez urgente, car il y a...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé sa question.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on m'a dit que le premier ministre n'avait pas dit cela et mon énoncé de principe est toujours le même.

M. l'Orateur: Le député de Cape Breton-East Richmond veut-il poser une question supplémentaire?

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'ENGAGEMENT D'UN ÉCOSSAIS AU CAP-BRETON—LA RÉGULARISATION DU CAS

[Plus tard]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en fait c'est une question supplémentaire glissée en «contrebande» dans la mesure où elle concerne les demandes d'emplois. Puis-je demander au ministre s'il a eu l'occasion d'étudier la méthode adoptée par l'EACL et d'étudier les demandes relatives aux emplois à Cap-Breton?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur l'EACL est entrée en rapport avec deux habitants du Cap-Breton au sujet de ce poste mais ils ont refusé; d'autres spécialistes des relations publiques et des médias ont été contactés sans succès, et étant donné l'urgence qu'il y avait à pourvoir ce poste il fut décidé d'embaucher ce jeune homme qui avait démontré une bonne connaissance de l'industrie et des aptitudes exceptionnelles. On avait donc fait des offres au Cap-Breton avant son embauchage; ces offres ayant été refusées, il fut décidé de procéder à l'embauchage de ce jeune homme.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il semble que le ministre ait été mal informé par les autorités; je possède une lettre qui démontre nettement que la personne en question n'a pas occupé cet emploi depuis assez longtemps pour permettre d'évaluer ses qualifications. Indéniablement on l'a embauché malgré son manque d'expérience. Ceci soulève une autre question à laquelle il appartient sans doute au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de répondre. Comment est-il possible de faire venir quelqu'un d'Écosse sans qu'il ait un statut quelconque aux termes des mesures sur l'immigration? C'est autant de mensonges.